

1^{er} Open de Plouzané Echecs

Règlement intérieur

Article 1 Organisation

Le club Plouzané Echecs, représenté par Fabrice Derrien, organise le 1^{er} Open d'échecs de Plouzané Echecs du mardi 17 octobre 2023 au mardi 16 avril 2024. La compétition se déroule au Centre Social La Courte Échelle, Espace Éric Tabarly, 4 rue Anatole Le Braz, 29280 PLOUZANÉ.

Ce tournoi est homologué FIDE sous les numéros suivants :

60503 pour la ronde 1

60504 pour les rondes 2 et 3

60505 pour les rondes 4 et 5

60506 pour les rondes 6 et 7

Pour tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement, les règles de la FFE et de la FIDE dans leur dernière version s'appliqueront.

Article 2 Horaires et cadences

Le tournoi comporte 7 rondes à la cadence 60mn + 30s/coup. A chaque fois le pointage sera terminé à 19h 15, les rondes commençant à 19h 30.

Ronde 1 : mardi 17 octobre 2023

Ronde 2 mardi 21 novembre 2023

Ronde 3 : mardi 19 décembre 2023

Ronde 4 : mardi 30 janvier 2024

Ronde 5 : mardi 20 février 2024

Ronde 6 : mardi 26 mars 2024

Ronde 7 : mardi 16 avril 2024

Le palmarès sera donné à la fin de la dernière ronde.

Article 3 : Arbitres

L'arbitre principale est Françoise LEFEUVRE, AFO1, licence J52814. L'arbitre adjoint est Christophe DESGRANGES, AFO1, licence A56813.

Article 4 : Tarif et modalités d'inscription

Le tournoi est ouvert à tout joueur ou joueuse licencié.e A auprès de la FFE ou d'une autre fédération de la FIDE. Les inscriptions devront être communiquées au plus tard le jour de la ronde 1 à l'organisateur (contact : fabrice.derrien@wanadoo.fr).

Le montant des droits pour l'ensemble du tournoi est de 10€ pour les adultes (à partir de la catégorie Senior.e) et de 5€ pour les jeunes, jusqu'à la catégorie Junior.es.

Article 5 : Appariements, départages, absences, forfaits et Bye

5.1 Appariements

Les appariements se font au système suisse, à l'aide du logiciel Papi dans sa version la plus récente. A chaque ronde ou groupe de rondes seront utilisés les classements lents Fide ou National les plus récents publiés. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé les droits d'inscription.

Si un joueur ou une joueuse ne peut être présent.e à la ronde 1, il/elle peut être apparié.e à la ronde 2 s'il/elle a prévenu l'organisateur en amont. Toutefois, en cas de nombre impair, il est possible de faire entrer un joueur ou une joueuse pour une ronde.

Les résultats seront communiqués à la FFE pour le classement Elo à l'issue de chaque ronde ou groupe de rondes.

5.2 Départages

Les départages sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le cumulatif et la performance.

5.3 Absences et Forfaits

Les joueurs doivent avertir l'arbitre et l'organisateur de leur absence à une ronde si celle-ci est prévisible.

Dans le cas contraire, tout retard de plus de 30 minutes après le début de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement en cas de circonstance exceptionnelle. En cas de deux forfaits consécutifs ou non, le/la joueur.se sera considéré.e comme ayant abandonné le tournoi.

5.4 Bye

Chaque joueur.se est autorisé.e à prendre un Bye lors d'une des rondes, sauf la dernière. L'arbitre doit en être informé.e au moins 24h à l'avance. Dans ce cas, le/la joueur.se ne sera pas apparié.e et le résultat de la partie sera 1/2 (0,5) point.

Article 6 Prix

Le montant total des prix est de 200€ minimum. Ils seront indiqués sur les médias du club au début de la ronde 4 et dépendront du nombre d'inscrits.

Article 7 Fin de partie

A la fin de la partie chaque joueur doit ranger ses pièces sur l'échiquier. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de partie nulle) apporte les deux feuilles de partie originales à la table d'arbitrage avant de quitter la salle.

Article 8 Nulle par accord mutuel

Le résultat d'une partie ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Par conséquent, aucune proposition de nulle ne peut intervenir avant que 20 coups au moins aient été joués et qu'une demi-heure se soit écoulée.

Article 9 Jury d'appel

Au début de la compétition, un jury d'appel de 3 personnes dont l'organisateur et au moins un arbitre titré ou un joueur confirmé sera constitué pour recevoir d'éventuelles contestations. Le jury élira son président avant le début de la première ronde.

Article 10 Droit à l'image et aux médias

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur et le club à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. S'ils s'y opposent, ils doivent en informer l'organisateur par écrit au plus tard la veille de la ronde. Ceci s'applique également aux joueu-r.ses majeure-s.

Au vu de la prolifération des moyens d'enregistrement, le club et l'organisateur ne peuvent être tenus responsables de photos, vidéos ou tout autre enregistrement fait par des personnes n'appartenant pas à l'équipe d'organisation ni de leur publication ou utilisation.

Article 11 : Rappels

En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la

zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Ils peuvent aussi être déposés éteints sous leur responsabilité dans la consigne prévue au niveau de la table d'arbitrage. Le non-respect de cette règle entraîne systématiquement la perte de la partie.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu (lieu où se déroulent les parties).

Article 12 Contrôle anti-dopage

En application du Code du Sport, toute inscription dans ce tournoi vaut acceptation d'un contrôle anti-dopage s'il est demandé.

Article 13

Tous les participants et spectateurs s'engagent à respecter le présent règlement et les consignes sanitaires indiquées par les autorités compétentes.

Plouzané, le 15/10/2023

L'organisateur

L'arbitre